

**PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 27 janvier 2020**

L'an deux mil dix neuf, le **27 janvier**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	21/01/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	21/01/2020
Votants :	22	Date de publication :	29/01/2020

Etaient présents : Mmes et Mrs **AURIA** Danielle, **BARTELDT** Carole, **BEKHIT** Thierry, **BERT** Isabelle, **BOUCHET** Bernard, **BOURDELAIX** Evelyne, **BRUNOS** Brigitte, **CLUZEL** Marie-Christine, **DAUTRIAT** Alain, **DESCAMPS** Gil, **DI MARCO** Jean-Pierre, **FAGAY** Colette, **GALIEU** Joris, **GARNIER** Sophie, **GASC** Patrice, **LEVY** Henri, **MAVEL** Christelle, **REIX** Stéphane, **RIGOLLET** Régis, **SCAPPATICCI** Patrick.

Etaient absents excusés : **AGUIAR** Géraldine (pouvoir à Th. Bekhit), **CROISSANT** Valérie (pouvoir à MC Cluzel),

Secrétaire de séance : Alain DAUTRIAT

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019 appelle des observations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Il demande l'autorisation d'ajouter une délibération afin de l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Accordé à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2019-00	DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2014-37 du 7 avril 2014

↪ **Décision n° 2020-01 du 07/01/2020**

- ↪ Considérant les problèmes récurrent de chauffage du gymnase et de la salle carrelée ;
- ↪ Considérant le coût élevé de la location d'aérothermes ;

Il est décidé :

- d'acquérir **deux aérothermes portables** 15 Kw auprès de la société **SAS OBJECTIF CONCEPT DESIGN (OCD)** située à Saint Romain de Jalionas qui propose ce matériel pour un montant total **HT de 950.00 €, soit TTC 1 140.00.**
- La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 - article 2158**

↪ **Décision n° 2020-02 du 20/01/2020**

- ↪ Considérant les problèmes récurrent de chauffage du gymnase et de la salle carrelée ;
- ↪ Considérant le coût élevé de la location d'aérothermes ;
- ↪ Considérant l'acquisition de deux aérotherme pour chauffer la salle carrelée et le gymnase et qu'un seul aérotherme pour chauffer le gymnase n'est pas suffisant ;

Il est décidé :

- d'acquérir **un troisième aérothermes portables** 15 Kw auprès de la société **SAS OBJECTIF CONCEPT DESIGN (OCD)** située à Saint Romain de Jalionas qui propose ce matériel pour un montant total **HT de 475.00 €, soit TTC 570.00.**
- La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 - article 2158**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **PREND ACTE** des décisions n° 2020-01 à n° 2020-02 de l'exercice 2020

DELIBERATION n° 2020-001	EPCI TE 38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et réseaux France Télécom
---------------------------------	---

Rapporteur : Alain DAUTRIAT

La présente délibération comprend deux parties :

- I. Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité
- II. Travaux sur réseau France Télécom

TE38 I - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
--

Suite à notre demande, le Territoire d'Énergie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE de ST ROMAIN DE JALIONAS
Affaire n°18-002-451
Enfouissement BT/TEL Avenue du port

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 80 615 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 51 800 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **27 184 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38

Le Conseil, entendu cet exposé

Par : **22 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 ABSTENTIONS**

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	80 615 €	
Financements externes :	51 800 €	
Participation prévisionnelle :		28 815 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>		

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **27 184 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38 II - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM
--

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **19 906 €**
Le montant total des financements externes s'élèvent à : **0 €**

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 948 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :
18 958 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au TE38

Le Conseil, entendu cet exposé,

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **19 906 €**
Financements externes : **0 €**

Participation prévisionnelle : **19 906 €**
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **18 958 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

DELIBERATION n° 2020-002	FINANCES PROCONCEPT - Contrat de Service Informatique 2020
---------------------------------	---

Rapporteur : Thierry BEKHIT

Par délibération n° 2019-011 du 28/01/2019, le conseil avait approuvé l'audit informatique par la société IT PARTNER afin de pouvoir lancer un appel à candidatures pour le contrat de maintenance préventif et correctif de l'informatique et téléphonique (avec le passage prochain à la fibre).

Par délibération n° 2019-023 du 25/02/2019, le conseil avait autorisé la prolongation du contrat de maintenance informatique auprès de la société PROCONDEPT Service pour une durée de un an pour un montant de 5 520,00 € HT.

Par courrier reçu le 13/12/2019, la société PROCONCEPT Service a accordé une remise totale sur les prestations de maintenances informatiques à venir pour l'exercice 2020 selon les mêmes modalités appliquées en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 16 Voix POUR 0 Voix CONTRE 6 ABSTENTIONS

↳ **PREND ACTE** du contrat de maintenance informatique pour l'exercice 2020 par la société PROCONCEPT Service avec une remise de 100% sur le tarif de l'exercice 2019.

DELIBERATION n° 2020-003	FINANCES Aménagement quartier du Port Demande de subvention à l'Etat
---------------------------------	---

Rapporteur : Alain DAUTRIAT

1 – Objet de l'opération :

L'aménagement du quartier du Port est un projet global mené par la commune de Saint Romain de Jalionas en partenariat avec le SEDI 38 - TE 38 pour la partie enfouissement des réseaux (électrique et télécom), avec le Syndicat Mixte du Girondan et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (depuis le 31 décembre 2019) pour la partie assainissement.

Ces trois entités ont œuvré pour réhabiliter le réseau d'assainissement (SMG et CCBD), enfouir les réseaux (SEDI) et renouveler le réseau d'éclairage public.

C'est dans cette campagne globale d'aménagement que s'inscrit le projet d'aménagement de l'avenue et de la rue du Port.

Elle porte sur la reprise globale de la voirie avec un recalibrage de la chaussée, la mise aux normes des cheminements sur trottoirs, la création de poche de stationnement afin de créer un alternat naturel limitant la vitesse, l'amélioration des réseaux d'eaux pluviales pour la récupération des eaux de voirie.

2 – Objectifs poursuivis :

L'objectif est d'aboutir à un aménagement finalisé après le passage de toutes les concessions de réseaux et rendre une voirie aménagée et sécuritaire aux usagers.

3 – Durée de l'opération :

14 semaines à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage.

4 – **Coût prévisionnel (HT) :** 297 779.86 €

5 - **Montant de la subvention sollicitée :** 20 % de 297 779.86 euros H.T, soit une subvention de **59 555.97 euro H.T.**

6 – **Autofinancement de la commune :** 80 % du montant total, soit 238 223,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSION

↳ **APPROUVE** l'opération d'aménagement du quartier du Port

- ✚ **SOLLICITE de la part de l'État une subvention dans le cadre de la DETR 2020** à hauteur de 20 % du montant total HT de 297 779,86 €, soit une subvention de **59 555,97 €**
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION n° 2020-004	FINANCES Réhabilitation de l'école Victor Hugo Demande de subvention à l'Etat et au Département
---------------------------------	--

Rapporteur : Thierry BEKHIT

1 – Objet de l'opération :

La présente opération a pour objet la réhabilitation de l'école Primaire Victor Hugo. Cette école est constituée de deux bâtiments distincts.

- Un premier bâtiment abritant l'école maternelle composé de 5 classes, de la cantine scolaire et d'une grande salle de motricité.
- Le second bâtiment abrite quant à lui la partie élémentaire de l'école. Cette dernière est constituée de 9 classes, une salle informatique et des salles annexes.

Le projet sera mis en œuvre sur l'ensemble de l'établissement et s'articule sur deux axes.

- Le premier volet porte sur le remplacement des menuiseries aluminium existantes par des menuiseries aluminium avec rupture de pont thermique.
- Le second volet porte sur l'installation d'une climatisation régulée.

2 – Objectifs poursuivis :

Cette opération vise trois objectifs principaux :

- ✓ améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment ;
- ✓ amener un confort d'usage pendant la période estivale de forte chaleur ;
- ✓ renforcer l'efficacité du chauffage en place.

3 – Durée de l'opération :

La durée prévisionnelle porte sur les travaux et s'entend hors procédures et hors approvisionnements :

- ✓ 10 semaines pour le lot menuiseries aluminium ;
- ✓ 8 semaines pour le lot climatisation.

4 – Coût prévisionnel (HT) :

	292 215.91 €
✚ Lot Menuiseries aluminium :	214 507.61 €
➤ École élémentaire :	94 221.58 €
➤ École Maternelle :	120 286.03 €
✚ Lot Climatisation :	77 708.30 €
➤ École élémentaire :	31 057.30 €
➤ Ecole Maternelle :	46 651.00 €

5 - Montant de la subvention DETR sollicitée : 20 % de 292 215.91 euros H.T. soit une subvention de **58 443.18 euro H.T.**

6 – Montant de la subvention demandée au Département : 60 % de 292 215,91 euros H.T, soit une subvention de 175 329,55 €

7 – Autofinancement de la commune : 20 % du montant total, soit 58 443,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSION

- ↪ **APPROUVE** l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo (élémentaire et maternelle)
- ↪ **SOLLICITE de la part de l'État une subvention dans le cadre de la DETR 2020** à hauteur de 20 % du montant total HT de 292 215,91 €, soit une subvention de 58 443,18 € pour la réhabilitation de l'école Victor Hugo
- ↪ **SOLLICITE de la part du Département**, une subvention de 60 % dans le cadre du Plan écoles de 175 329,55 €
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION n° 2020-005	FINANCES
	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article **à hauteur de 25 % du budget primitif de 2019**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget Primitif 2019	Montant maximum de l'autorisation = 25 %	Montant de l'autorisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 505,61	4 126,40	4 126,40
16 - Emprunts et dettes assimilées	154 403,39	38 600,85	38 600,85
20 - Immobilisation incorporelles	41 747,20	10 436,80	10 436,80
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	491 929,45	122 982,36	122 982,36
23 - Immobilisations en cours	338 294,19	84 573,55	84 573,55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par : 22 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

↳ **ACCÉPTE** les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

TOUR DE TABLE

Monsieur Alain DAUTRIAT, Adjoint au Maire en charge des travaux, rapporte que :

- L'entreprise Detect Réseaux travaille actuellement sur la commune pour faire le repérage du réseau d'éclairage public et effectue des marquage au sol.
- Le débat d'orientation budgétaire (DOB) de TE 38 (ex SEDI 38) a été présenté et la signature du nouveau contrat d'électricité avec Enedis a été signé pour une durée de 30 ans à partir du 31/12/2019.
- Après la réalisation de la 1^{ère} tranche des travaux au lotissement Le Port, la 2^{ème} tranche débute par le renouvellement du réseau d'assainissement Avenue du Port. Ces travaux vont durer 5 semaines. Ensuite, l'enfouissement des réseaux Enedis, Télécom et Eclairage Public sur cette 2^{ème} tranche se réalisera.
- La commune va recevoir vendredi les panneaux « Zéro phyto » qui seront posés par les agents du service technique communal.

Sophie GARNIER, Adjointe aux Affaires Scolaires, informe les membres

- La commission jeunesse a fêté ses un an et un remerciement est adressé aux membres du Conseil Municipal qui étaient présent ainsi qu'à Monsieur René SEILLET, qui apporte un soutien inestimable pour le jardin pédagogique.
- Le planning Loisirs Jeunes va bientôt être établi
- Dans le cadre du nettoyage de printemps, des élèves du Lycée de Villemoirieu vont mener une enquête dans le quartier Chevramont
- Les casiers en carton de l'école maternelle ont été remplacés par de vrais casier en bois.

Monsieur Bernard BOUCHET, Conseiller délégué de l'ex SIEPC et à la CCBD informe que :

- Les délégués de St Romain de Jalionas ont voté contre la délibération de la CCBD concernant la compétence Eau et Assainissement et une autre commune s'est abstenue.

Madame Marie-Christine CLUZEL, Conseillère municipale

- Demande ou l'on en est avec la carrière Verdolini. Réponse du Maire : les travaux de remise en état ne sont pas conforme au projet et il a été demandé de faire retirer les chenilles processionnaires qui se trouvent sur la haie d'arbres avant qu'elles n'éclosent.

Monsieur Jean-Pierre DI MARCO, Conseiller Municipal :

- Demande ou en est la commande du panneau sens interdit a placer dans la ZA des Sambètes à la sortie de Centrakor....

Monsieur Stéphane REIX, Conseiller Municipal, délégué au TE 38 :

- Précise qu'il est à craindre la demande de sortie de l'Agglomération de Grenoble du Syndicat, ce qui aurait pour effet une augmentation du prix de l'électricité pour les communes dans les années à venir.

Madame Brigitte BRUNOS, Conseillère municipale

- Demande si les travaux d'enfouissement des réseaux qui ont lieu actuellement au Port seront généralisés sur toute la commune. Réponse de Monsieur le Maire : non, ce type de projet, très couteux, est mené au coup par coup, sur les voiries qui nécessitent des travaux et en fonction des finances.

Monsieur Henri LEVY, Conseiller Municipal, délégué au SITOM :

- Informe que le journal du SITOM va être distribué d'ici une quinzaine de jours et remercie les élus de bien vouloir signaler, s'il y a lieu, les manques de distribution dans certains secteurs.

Monsieur Joris GALIEU, Conseiller Délégué à l'Environnement :

- Une série d'interdictions de produits en plastique à usage unique sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Selon la loi, ces interdictions concernent la mise à disposition des « gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ». Un décret, publié le 27 décembre au *Journal officiel*, définit les conditions d'application de cette disposition en donnant une définition de chacun des produits visés par cette interdiction. Il fait apparaître la mention « à usage unique » qui ne figure pas dans la disposition législative qu'il applique. Précision importante, il indique que les emballages ne sont pas concernés par cette interdiction jusqu'au 3 juillet 2021. Le texte prévoit également un délai de six mois pour écouler les stocks des produits frappés d'interdiction, sous réserve qu'ils aient été fabriqués ou importés avant le 1^{er} janvier 2020

Thierry BEKHIT, Maire

- Lève la séance à 20 h 11

Ordre du jour

- Approbation compte rendu séance du 16 décembre 2019
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération en date du 7 avril 2014
 - o **Décision n° 2020-01 à Décision n° 2020-02**

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

E P C I :

- 2019-001. **TE 38** – Plan de financement Travaux d'enfouissement BT / TEL Avenue du Port

FINANCES :

- 2019-002. **PROCONCEPT** – Contrat de maintenance informatique 2020
2019-003. **Subvention DETR** – Dossier Aménagement de l'avenue et de la rue du Port
2019-004. **Subventions DETR et Département** - Dossier Réhabilitation de l'école Victor Hugo

DELIBERATION SUPPLEMENTAIRES :

- 2019-005. **FINANCES** : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Point sur dossiers en cours et Divers

Date de convocation :	le 21/01/2020
Date d'affichage :	le 21/01/2020

REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
27/01/2020	0	2020-000	DECISIONS	Décision n° 2020-01 du 07/01/2020 : ocd – Acquisition de 2 aérothermes	01
27/01/2020	0	2020-000	DECISIONS	Décision n° 2020-02 du 20/01/2020 : ocd – Acquisition d'un 3 ^{ème} aérothermes	01
27/01/2020	01	2020-001	EPCI	TE 38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et réseaux France Télécom	02
27/01/2020	02	2020-002	FINANCES	PROCONCEPT - Contrat de Service Informatique 2020	03
27/01/2020	03	2020-003	FINANCES	DETR : Aménagement quartier du Port - Demande de subvention à l'Etat	04
27/01/2020	04	2020-004	FINANCES	DETR et Département : Réhabilitation de l'école Victor Hugo Demande de subvention à l'Etat et au Département	05
27/01/2020	05	2020-005	FINANCES	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	06

EMARGEMENTS

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine	Excusée	Pouvoir à Th.Bekhit	DI MARCO Jean-Pierre		
AURIA Danielle			FAGAY Colette		
BARTELDT Carole			GALIEU Joris		
BERT Isabelle			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		
BRUNOS Brigitte			MAVEL Christelle		
CLUZEL Marie-Christine			REIX Stéphane		
CROISSANT Valérie	Excusée	Pouvoir à Mc.Cluzel	RIGOLLET Régis		
DAURIAT Alain			SCAPATICCI Patrick		
DESCAMPS Gil			Le Maire, BEKHIT Thierry		

Secrétaire de Séance : Alain Dauriat